

**COMPTE RENDU
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 13/09/2018**

L'an deux mille dix-huit, le 13 septembre à 19 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard BARTHEZ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 septembre 2018

Étaient présents : MM. BARTHEZ Gérard – ARNAUD Suzanne – CASSAGNOL Jérôme– LOPEZ Suzanne – PERRAMOND Katia – SALA Gilles – VALERO Alain – VICENTE Angélique

Absents : BANCO Sabine (procuration à Gilles SALA) – CASTEL Jean-Claude – EL MEDDEB Taoufik (procuration à BARTHEZ Gérard) – GAYRAUD Simone – MENDOZA Yves (procuration à ARNAUD Suzanne) – RUBIO Claude (procuration à VICENTE Angélique) – ZENSZ Marie (procuration à VALERO Alain).

Secrétaire de séance : Mme PERRAMOND Katia est désignée à l'unanimité.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le motif d'urgence impliquant la convocation en session extraordinaire. Les travaux d'aménagement du cabinet de kinésithérapie au rez-de-chaussée de l'immeuble du presbytère ont été réalisés durant l'été. Le cabinet devant ouvrir le 17/09/2018, les kinésithérapeutes ont demandé l'établissement du bail de location avant la fin de la semaine pour compléter les diverses déclarations nécessaires à l'ouverture de l'établissement (assurances notamment). Le motif d'urgence est approuvé à l'unanimité.

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à la majorité : 11 voix pour – 1 contre.

Le Conseil Municipal procède ensuite à l'examen de l'ordre du jour de la séance.

1) INSTALLATION DU CABINET DE KINESITHERAPIE AU PRESBYTERE : BAIL DE LOCATION

Monsieur le Maire a rappelé au Conseil Municipal que deux kinésithérapeutes exerçant à LEZIGNAN-CORBIERES, Messieurs PINA OCHOA Antonio et LOPEZ MORELL Eric, doivent ouvrir un cabinet dans la commune, dans le local du rez-de-chaussée de l'immeuble du presbytère. Il avait été décidé lors de la séance du 12/07/2018 d'autoriser la location moyennant un loyer à définir dans une fourchette de 250 à 300 € par mois. Les travaux d'aménagement devaient alors être à la charge de la collectivité pour un montant estimé à environ 20 000 € TTC. Les praticiens ont finalement souhaité financer et diriger eux-mêmes les travaux. Ils ont pu ainsi raccourcir les délais de réalisation et ouvrir début septembre.

Le conseil municipal a en conséquence approuvé à l'unanimité le bail de location présenté. Il s'agit d'un bail commercial d'une durée de 12 ans pendant la durée duquel le loyer mensuel est fixé à 1 € symbolique afin de compenser le coût des travaux d'aménagement du cabinet assumés par les locataires. A l'issue du bail, si celui-ci n'était pas renouvelé, les aménagements resteront la propriété de la commune, sans aucune indemnisation pour le locataire.

2) CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE CAPENDU POUR LE TRANSPORT DES ELEVES A LA PISCINE INTERCOMMUNALE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2018-19

Les élèves de l'école primaire fréquentent la piscine de Capendu depuis plusieurs années. Depuis l'année scolaire 2017-2018, l'organisation a été modifiée puisque la piscine est désormais de compétence intercommunale (Communauté d'Agglomération du Carcassonnais). Le transport des élèves reste quant à lui du ressort de la commune de Capendu.

Il convient donc de passer chaque année une convention avec cette dernière afin de définir les modalités d'utilisation du bus de la régie de transport. Cette convention, renouvelable par reconduction expresse, est établie pour l'année scolaire 2018-2019. La commune s'engage à assurer le financement de ce transport pour un montant forfaitaire de 1 150,00 €.

La convention a été approuvée à l'unanimité.

3) AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

- **Renouvellement de la convention avec la Bibliothèque Départementale de l'Aude (BDA) :** le Département de l'Aude ayant récemment actualisé son Schéma de Lecture Publique, il est nécessaire de mettre à jour la convention existante avec la commune. Celle-ci définit les caractéristiques de la bibliothèque communale et les obligations des parties (budget consacré à l'acquisition de livres, nombre d'heures d'ouverture...). La convention est conclue pour une durée de 1 an renouvelable par tacite reconduction. Les documents suivants lui sont notamment annexés : dépôt de collections par la BDA, descriptif du local de la commune et du mobilier mis à disposition par le Département, horaires d'ouverture. La convention a été adoptée à l'unanimité.
- **Information travaux réalisés ou en cours :**

M. le Maire informe l'assemblée des différents travaux qui ont été réalisés au cours de l'été :

Travaux de voiries effectués par la CCRLCM : le revêtement de l'impasse du Boulodrome a été réalisé fin juin (travaux sous convention de mandat) ; ensuite, dans le cadre des programmes de voirie, ont été aménagées les rues de l'Occitanie et de la Tramontane (dernière semaine de juillet). Les travaux de la rue du 19 mars 1962 (liaison entre les lotissements Lucien Bernadac et le Clos des Corbières) et de la rue de la Pinède sont quant à eux en voie d'achèvement.

Débroussaillage des chemins communaux : ces travaux étaient réalisés depuis 4 ans par le service technique. La commune a en effet acheté en 2015 un tracteur équipé d'une épareuse. M. Franck SALA a alors été formé à l'utilisation de cet équipement. Mais depuis son hospitalisation le 16/07/2018, celui est en arrêt maladie. Les travaux ont donc été confiés à la société ARF à LEZIGNAN-CORBIERES. Plusieurs entreprises ont été contactées mais leur matériel n'était pas adapté à la largeur des chemins.

Ecole maternelle : La cloison vitrée séparant les deux salles de la classe de maternelle a été remplacée par une cloison en placoplâtre. Coût des travaux, réalisés par l'entreprise LEDOGAR : 3044,83 € TTC.

Réfection de la façade de l'école : les façades des 3 bâtiments ont été repeintes par les agents du service technique.

Travaux à venir :

Aménagement de sécurité de l'avenue de Carcassonne (RD 111) : le dossier, dont la maîtrise d'œuvre a été confié au cabinet GAXIEU (BEZIERS), a été validé par les services départementaux le 6/09/2018. Les travaux seront donc programmés pour l'automne.

Panneau électronique d'information municipale : le panneau, commandé à la société OLYMPACT à LEZIGNAN-CORBIERES, sera prochainement installé sur la Place de la République.

Climatisation de l'Espace Culturel et du cinéma : les climatisations de l'Espace Culturel et du cinéma sont tombées en panne au début de l'été. Des devis ont été demandés. La remise en état de l'installation de l'Espace Culturel a été chiffrée à 9203,27 € TTC. Les travaux devront être rapidement réalisés, avant les premiers froids, car il s'agit d'une climatisation réversible et que la saison culturelle de la CCRLCM a débuté. La situation est moins urgente pour le cinéma. L'installation, trop vétuste, devra en revanche être remplacée l'année prochaine. Plusieurs devis ont été réceptionnés.

Rénovation de l'éclairage du terrain de rugby : les subventions pour cette opération, dont le coût est estimé à 33 505 € HT, ont été notifiées (Etat-DETR : 6 700,95 € ; Département : 8 376 € ; Région : 10 000 €). Une consultation des entreprises a été lancée. Le choix de l'entreprise sera effectué fin septembre afin de pouvoir lancer les travaux dans le courant du mois d'octobre.

Remplacement des lanternes d'éclairage public : une première commande a été passée auprès de l'entreprise REXEL, après consultation. Le remplacement des lanternes actuelles par des lanternes led débutera dans les prochaines semaines et sera réalisé en régie par le service technique.

L'ordre du jour de la séance étant épuisé, la séance a été levée à 20H30.